Image not found or type unknown

# Rupture d'un contrat à durée déterminé de 6 mois

Par **katie49**, le **17/01/2017** à **10:30**

Bonjour, J'ai signé le 20 décembre dernier un cdd de 6 mois avec 1 mois d'essai. Au fil des jours, j'ai remarqué quelques irrégularités, par exemple, sur mon contrat de travail, l'intitulé du poste n'est pas bon. Chaques semaines, je fais plus de 6 heures d'heures supplémentaires qui ne sont pas payées. Je ne sais pas quoi faire, pourriez vous me conseiller?
Merci

Par **P.M.**, le **17/01/2017** à **12:42**

Bonjour,
Vous n'avez dû avoir qu'une seule paie pour constater que les heures supplémentaires n'étaient pas payées mais si vous craignez que ce ne soit pas le cas encore, vous pourriez rappeler l'employeur à ses obligations ou refuser d'en effectuer s'il vous annonce qu'il ne les paiera pas...
Pour un CDD de 6 mois, la période d'essai ne peut normalement pas dépasser 2 semaines mais si le poste ne vous convient pas, vous pourriez la rompre en respectant un délai de prévenance de 48 h en profitant qu'elle a été prévue pour un mois...

Par **katie49**, le **17/01/2017** à **12:48**

Merci pour votre réponse, ma collègue travaille dans cette entreprise depuis 4 mois en cdd et elle m'a confirmé que les heures supplémentaires ne seront jamais payées.

Par **P.M.**, le **17/01/2017** à **13:13**

Il ne s'agit pas de se contenter d'une confirmation orale d'une collègue mais d'en avoir la preuve à la source...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés